



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 04 novembre 2024

DELIBERATION N°2024-055

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20241104-DELIB2024_055-DE



L'an 2024, le 04 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Gérard FEY pouvoir à Nathalie GOIX, Kévin PORTIER pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/09/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-055 : Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de déclaration préalable de division parcellaire et pour acquérir l'angle de la parcelle cadastrée AB52 au carrefour entre la rue du 8 mai 1945 et l'avenue Saint Jean

Nathalie GOIX, Rapporteure

CONSIDÉRANT que la commune souhaite réaliser une division parcellaire en vue d'acquérir l'angle de la parcelle cadastrée AB52 au carrefour entre la rue du 8 mai 1945 et l'avenue Saint Jean, dans l'objectif d'améliorer la visibilité à ce carrefour, avec l'accord amiable du propriétaire actuel, M. Peter WENDLING ;

CONSIDÉRANT que le cabinet AGATE Géomètres-Expert a été retenu pour réaliser les plans de ce projet ;

CONSIDÉRANT que la commune sera accompagnée par l'office notarial *ActiMemori*, notaires à Fontaine, pour la réalisation des actes notariés relatifs à l'acquisition de cet angle de parcelle AB52 à l'amiable ;

CONSIDÉRANT que la valeur vénale du bien est très inférieure impliquant que le Domaine ne sera pas saisi par la commune pour cette acquisition ;

CONSIDÉRANT que la commune envisage une acquisition à l'euro symbolique ;

PROPOSE d'autoriser le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour la division évoquée ci-dessus ;

PROPOSE d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition de ce bien à l'amiable à l'euro symbolique auprès de M. Peter WENDLING ;

PROPOSE d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord ;

AUTORISE le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour la division évoquée ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à procéder à l'acquisition de ce bien à l'amiable à l'euro symbolique à M. Peter WENDLING ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 07/11/2024

Reçu en préfecture le : 06/11/2024

Exécutoire le : 07/11/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 05/11/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

